dans l'exploitation d'une ferme ne comptent que pour un seul usager. Cette classe exclut les autres habitations, les magasins, les garages, les ateliers de réparation, etc., ainsi que les petites propriétés de cinq acres ou moins, sauf sous des conditions spéciales. Le changement explique la diminution apparente du nombre de fermes desservies comparativement aux années précédentes, mais, en 1948, il y avait 90,869 usagers agricoles en Ontario, contre 62,303 en 1944 et 66,686 en 1943. Le gouvernment de l'Ontario défraie une partie de l'installation du service des usagers agricoles, ce qui explique en partie le revenu moyen inférieur par kilowatt-heure en Ontario comparativement aux autres provinces.

10	Comvina	agminola	doe on	m tmalac	électriques.	1010

	Usagers	Kilowatt-heures		Revenu		
Province ou territoire		Total	Moyenne par usager	Total	Moyenne par usager	Moyenne par kWh
	nombre	nombre	nombre	8	\$	cents
Île du Prince-Édouard	2,857	1,970,443	690	123,823	43.34	6.3
Nouvelle-Écosse	12,787	9,219,148	721	401,607	31 - 41	4.4
Nouveau-Brunswick	24,668	16,824,101	682	942,586	38.21	5.6
Québec	65,721	49, 414, 203	752	1,731,433	26.35	3.5
Ontario	90,869	253.984.873	2.795	4.136.732	45.52	1.6
Manitoba	5,694	11.048,316	1,940	388, 121	68-16	3.5
Saskatchewan	1,227	1,055,193	860	78,238	63 · 76	7.4
Alberta	3,393	6.388,910	1.883	326, 801	96-32	5-1
ColBritannique et Yukon	5,989	14,817,753	2,474	339,952	56.76	2.3
Total	213,205	364,722,940	1,711	8,469,293	39.72	2.3

Exportations et importations d'énergie électrique.—L'énergie électrique n'est exportée du Canada que moyennant un permis et elle est alors frappée d'un droit d'exportation de 0.03 c. le kWh, sauf certaines exceptions. Les droits perçus sur les exportations, les années financières terminées le 31 mars 1946 à 1949, sont respectivement de \$694,518, \$598,751, \$470,627 et \$435,867.

Les exportations des années 1946-1949 paraissent au tableau 11. Il s'effectue aussi un mouvement considérable d'énergie électrique entre le Québec et l'Ontario et un mouvement moins important entre le Québec et le Nouveau-Brunswick, entre le Manitoba et l'Ontario, entre la Saskatchewan et le Manitoba et entre la Colombie-Britannique et l'Alberta.

Le volume d'eau qu'il est permis de détourner vers le côté canadien à Niagara-Falls pour la production d'électricité a été augmenté de 5,000 pieds cubes par seconde en novembre 1940, à cause du détournement, du bassin de la baie James vers celui des Grands lacs, de l'eau venant du lac Long et de la rivière Ogoki. En 1941, une nouvelle augmentation de 9,000 pieds cubes-seconde vers les usines canadiennes et de 12,500 pieds cubes-seconde vers les usines américaines a été permise; en 1943, 4,000 pieds cubes-seconde ont encore été ajoutés aux usines canadiennes, portant le total à 54,000 pieds cubes-seconde pour le Canada et à 32,500 pour les États-Unis Cet accroissement de débit et l'exploitation plus forte des usines du Saint-Laurent ont permis d'augmenter les exportations d'énergie ferme et d'énergie secondaire aux États-Unis (5,000 pieds cubes-seconde produiront environ 150,000 h.p. à l'usine de Queenston, en Ontario). En 1948 et 1949, l'accroissement de la demande des consommateurs et la réduction du niveau de l'eau ont diminué le surplus d'énergie exportable.